COMMUNIQUE DE PRESSE

Maurice, vendredi 23 mai 2025 - La Commission de l'océan Indien (COI) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) ont signé aujourd'hui à Ébène un accord visant à réaffirmer leur coopération en matière de gestion des risques de catastrophes, d'adaptation climatique et de réponse humanitaire au sein de la région de l'océan Indien.

Dans un contexte de cyclones plus intenses, de sécheresses prolongées et de risques sanitaires croissants, ce partenariat arrive à point nommé. Il jette les bases d'une collaboration opérationnelle pour anticiper les crises, mieux y répondre, et soutenir les communautés dans leurs efforts de résilience.

Un cadre d'action commun, des priorités concrètes

Cet accord de coopération capitalise sur des années de collaboration, notamment à travers les actions de la PIROI (Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien) de la Croix-Rouge française. Il concrétise la volonté partagée d'agir de manière coordonnée, inclusive et durable, au plus près des besoins des populations vulnérables.

Les priorités fixées par cet accord portent notamment sur la mise en œuvre de programmes conjoints sur la réduction des risques, les actions anticipatrices, la sécurité alimentaire, la santé communautaire et l'accès à l'eau potable ; le renforcement des capacités régionales et nationales, via des exercices conjoints de simulation, le partage d'informations et des mécanismes de réponse coordonnée ; la promotion de cadres législatifs adaptés pour faciliter une réponse humanitaire rapide et respectueuse des principes humanitaires ; l'appui aux échanges de pratiques et à l'innovation, en favorisant l'apprentissage entre pairs ; et l'amélioration des prévisions climatiques et l'intégration de ces données dans les stratégies d'adaptation communautaire.

Des partenariats locaux au cœur de l'approche

En collaboration étroite avec la PIROI, l'IFRC accompagnera les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des États membres de la COI pour traduire cet engagement en actions concrètes sur le terrain. L'un des volets clés de ce partenariat est l'accompagnement des États dans la réforme de leurs cadres juridiques relatifs aux catastrophes. L'enjeu est d'intégrer des mécanismes d'action anticipée, de faciliter l'assistance transfrontalière, et d'assurer une meilleure conformité aux normes internationales du droit des catastrophes.

Ce partenariat avec la PIROI s'ancre également dans le programme RDRM (renforcement de la résilience et de gestion des réponses aux catastrophes), qui fournit un cadre commun d'actions pour améliorer la coordination régionale en matière de gestion des risques. Porté par la COI avec le soutien de l'Union européenne, ce programme vise notamment à mettre en place un mécanisme d'alerte précoce à l'échelle régionale et à consolider les capacités d'intervention en situation de crise.

La signature de cet Accord marque un tournant décisif pour la coopération humanitaire régionale et souligne l'importance d'une réponse collective aux menaces qui pèsent sur les vies et les moyens de subsistance dans la région.

Contacts presse :

• **IFRC** : Responsable communication et diplomatie humanitaire, caren.ramanantoanina@ifrc.org , (+261) 32 98 421 44

• **COI** : Unité communication, communication@coi-ioc.org, (+230) 402 61 00